

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/16/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Prospect Herbicide  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY  
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.  
CALGARY AB, T2P 1M4  
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC  
1-888-226-8832

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Autres dangers

Inconnu.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

#### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Méthyle d'halauxifène	Méthyle d'halauxifène	943831-98-9	1.68
Carfentrazone-ethyl	Carfentrazone-ethyl	128639-02-1	3.22
Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide	Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide	Non attribuée	>= 10 - < 20 *

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 02/16/2023

Methyl 5-(diméthylamino)-2-méthyl-5-oxopentanoate	Methyl 5-(diméthylamino)-2-méthyl-5-oxopentanoate	1174627-68-9	$\geq 3 - < 10$ *
Benzenesulfonic acid, c10-16-alkyl derivs., calcium salts	Benzenesulfonic acid, c10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	$\geq 3 - < 10$ *
Éthylhexanol	Éthylhexanol	104-76-7	$\geq 1 - < 3$ *
Méthanol	Méthanol	67-56-1	$\geq 0.3 - < 1$ *
Reste	Reste	Non attribuée	$> 50$

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.  
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## Prospect Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/16/2023	800080005801	Date de la première parution: 02/16/2023

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter tout déversement dans l'environnement.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Ne pas fumer.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 02/16/2023

- et aux consignes de sécurité.  
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
 Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
 Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.  
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
 Garder dans des contenants proprement étiquetés.  
 Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.  
 Oxydants forts
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Carfentrazone-ethyl	128639-02-1	TWA (Fraction inhalable)	1 mg/m3	ACGIH
Éthylhexanol	104-76-7	TWA	2 ppm	Corteva OEL
		TWA	5 ppm	ACGIH
Methanol	67-56-1	TWA	200 ppm 262 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	250 ppm 328 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	200 ppm	CA BC OEL
		STEL	250 ppm	CA BC OEL
		VECD	250 ppm 328 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP	200 ppm 262 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	250 ppm	ACGIH

#### Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Methanol	67-56-1	Méthanol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	15 mg/l	ACGIH BEI

Mesures d'ordre tech- : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres me-



## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 02/16/2023

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.9281 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	11.0 mPa,s ( 20 °C) 6.6 mPa,s ( 40 °C)
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Inconnu.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Aucune.
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.76 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/16/2023

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

**Composants:****Méthyle d'halauxifène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

**Carfentrazone-ethyl:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.09 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 4,000 mg/kg

**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3.551 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

**Methyl 5-(diméthylamino)-2-méthyl-5-oxopentanoate:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Faible toxicité par ingestion.  
L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

**Éthylhexanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Organes cibles: Système nerveux central

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2.17 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/16/2023

---

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

**Methanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Évaluation: Ce composant/mélange est toxique après une seule ingestion.  
Remarques: Le méthanol est hautement toxique pour les humains et peut provoquer des effets sur le système nerveux central, des troubles visuels allant jusqu'à la cécité, une acidose métabolique et des dommages dégénératifs à d'autres organes dont le foie, les reins et le coeur.  
Les effets peuvent être différés.

Dose létale (Les êtres humains): 340 mg/kg  
Méthode: Estimation

Dose létale (Les êtres humains): Méthode: Estimation

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 15,800 mg/kg  
Évaluation: Ce composant/mélange est toxique après un seul contact avec la peau.  
Remarques: Les effets du méthanol sont les mêmes que ceux observés pour une exposition par voie orale ou par inhalation et comprennent une dépression du système nerveux central, des troubles visuels allant jusqu'à la cécité, une acidose métabolique, ainsi que des effets sur les systèmes organiques tels que le foie, les reins et le coeur, et même la mort.

**Corrosion et/ou irritation de la peau****Produit:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Composants:****Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

**Benzenesulfonic acid, c10-16-alkyl derivs., calcium salts:**

Résultat : Irritation de la peau

**Éthylhexanol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

**Methanol:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/16/2023

---

**Lésion/irritation grave des yeux****Produit:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

**Composants:****Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

**Méthyl 5-(diméthylamino)-2-méthyl-5-oxopentanoate:**

Résultat : Irritation des yeux

**Benzenesulfonic acid, c10-16-alkyl derivs., calcium salts:**

Résultat : Irritation des yeux

**Éthylhexanol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

**Méthanol:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire****Composants:****Méthyle d'halauxifène:**

Remarques : N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Espèce : Cobaye  
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

**Méthyl 5-(diméthylamino)-2-méthyl-5-oxopentanoate:**

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.  
N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

**Éthylhexanol:**

Type d'essai : HRIPT (human repeat insult patch test)  
Espèce : humain  
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

**Mutagenécité de la cellule germinale****Composants:****Méthyle d'halauxifène:**

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 02/16/2023

### Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### Méthyle 5-(diméthylamino)-2-méthyl-5-oxopentanoate:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes, Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

### Éthylhexanol:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### Méthanol:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Les études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

### Cancérogénicité

#### Composants:

#### Méthyle d'halauxifène:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Halauxifène., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### Carfentrazone-éthyl:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### Éthylhexanol:

Cancérogénicité - Évaluation : Sur des animaux de laboratoire, une activité cancérogène fut mise en évidence., Il n'a y aucune évidence que ces observations soient pertinentes aux humains.

#### Méthanol:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

#### Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Halauxifène., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
 Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/16/2023

**Methyl 5-(diméthylamino)-2-méthyl-5-oxopentanoate:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Évaluation N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

**Éthylhexanol:**

Toxicité pour la reproduction : Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales.,  
- Évaluation Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., Ces concentrations dépassent les niveaux s'appliquant aux humains.

**Méthanol:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
- Évaluation Le méthanol a provoqué des malformations congénitales chez les souris à des doses non toxiques pour les mères, de même que de légers effets sur le comportement de la progéniture chez les rats.

**STOT - exposition unique****Produit:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

**Composants:****Méthyle d'halauxifène:**

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

**Carfentrazone-ethyl:**

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**Methyl 5-(diméthylamino)-2-méthyl-5-oxopentanoate:**

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

**Benzenesulfonic acid, c10-16-alkyl derivs., calcium salts:**

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

**Éthylhexanol:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/16/2023

---

**Methanol:**

Organes cibles : Yeux, Système nerveux central  
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**STOT - exposition répétée****Produit:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

**Toxicité à dose répétée****Composants:****Méthyle d'halauxifène:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.  
Foie.  
Thyroïde.

**Carfentrazone-ethyl:**

Remarques : Aucune donnée trouvée.

**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Remarques : Pour un ou des produits semblables:  
D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

**Méthyl 5-(diméthylamino)-2-méthyl-5-oxopentanoate:**

Remarques : Aucune donnée trouvée.

**Benzenesulfonic acid, c10-16-alkyl derivs., calcium salts:**

Remarques : Aucune donnée trouvée.

**Éthylhexanol:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Sang.  
Reins.  
Foie.  
Rate.

**Methanol:**

Remarques : Le méthanol est hautement toxique pour les humains et peut provoquer des effets sur le système nerveux central, des troubles visuels allant jusqu'à la cécité, une acidose métabolique et des dommages dégénératifs à d'autres organes dont le foie, les reins et le cœur.

**Toxicité par aspiration****Produit:**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Composants:****Méthyle d'halauxifène:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/16/2023

**Carfentrazone-ethyl:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Methyl 5-(diméthylamino)-2-méthyl-5-oxopentanoate:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

**Benzenesulfonic acid, c10-16-alkyl derivs., calcium salts:**

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

**Éthylhexanol:**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Methanol:**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Composants:****Méthyle d'halauxifène:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50 (Truite Arc En Ciel (*Oncorhynchus mykiss*)): 2.01 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 3.22 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 2.12 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): > 3.0 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

ErC50 (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): 0.000393 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 14 d

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1,000

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.259 mg/l  
Point final: Autre  
Type d'essai: Essai en dynamique

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 02/16/2023

		NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton )): 0.00272 mg/l Durée d'exposition: 36 d Type d'essai: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.484 mg/l Point final: nombre de descendants Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en semi-statique
Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1,000
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): > 981 mg/l Durée d'exposition: 1 d
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Point final: mortalité
Toxicité pour les organismes terrestres	:	Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).  CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm Durée d'exposition: 5 d Méthode: Autres directives  CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm Durée d'exposition: 5 d Méthode: Autres directives  DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2250 mg/kg poids corporel. Point final: mortalité  DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 98.1 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité  DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 108 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité
<b>Évaluation écotoxicologique</b>		
Toxicité aiguë en milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Carfentrazone-ethyl:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.6 mg/l Durée d'exposition: 96 h

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 02/16/2023

		CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 2 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 9.8 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.012 mg/l Durée d'exposition: 72 h
		NOEC (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.0057 mg/l Durée d'exposition: 14 d
Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.22 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1
<b>Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.  Remarques: Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).  CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14.8 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 7.7 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 16.06 mg/l Durée d'exposition: 72 h
<b>Évaluation écotoxicologique</b>		
Toxicité aiguë en milieu aquatique	:	Toxique pour les organismes aquatiques.
<b>Méthyl 5-(diméthylamino)-2-méthyl-5-oxopentanoate:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 02/16/2023

EyC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l  
 Point final: croissance  
 Durée d'exposition: 21 d

**Benzenesulfonic acid, c10-16-alkyl derivs., calcium salts:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: La toxicité pour les espèces aquatiques se produit à des concentrations supérieures à la solubilité du produit dans l'eau.

**Évaluation écotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Éthylhexanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 32 - 37 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Vairon à grosse tête (pimephales promelas)): 28.2 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 35.2 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 39 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11.5 mg/l  
 Point final: Inhibition du taux de croissance  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 256 - 320 mg/l  
 Durée d'exposition: 16 h

**Methanol:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 19,000 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l  
 Durée d'exposition: 24 h  
 Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 1,000 mg/l  
 Durée d'exposition: 3 h

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/16/2023

---

**Persistance et dégradabilité****Composants:****Méthyle d'halauxifène:**

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Halauxifène.  
La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: 7.7 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Carfentrazone-ethyl:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Remarques: Facilement biodégradable

**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 80 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 2.890 mg/g

**Benzenesulfonic acid, c10-16-alkyl derivs., calcium salts:**

Biodégradabilité : Remarques: Aucune information pertinente n'a été trouvée.

**Éthylhexanol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 95 %  
Durée d'exposition: 5 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 68 %  
Durée d'exposition: 17 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 26 - 70 %  
Le temps d'incubation: 5 d

75 - 81 %  
Le temps d'incubation: 10 d

86 - 87 %  
Le temps d'incubation: 20 d

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 02/16/2023

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 2.70 kg/kg  
 ThOD : 2.95 kg/kg  
 Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)  
 Produit sensibilisant: Radicaux OH  
 Constante de vitesse: 1.32E-11 cm<sup>3</sup>/s  
 Méthode: Estimation

### **Methanol:**

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.  
 Biodégradation: 99 %  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente  
 Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 72 %  
 Le temps d'incubation: 5 d  
 79 %  
 Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 1.49 kg/kg  
 Méthode: Bichromate

ThOD : 1.50 kg/kg  
 Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)  
 Produit sensibilisant: Radicaux OH  
 Concentration: 1,500,000 1/cm<sup>3</sup>  
 Constante de vitesse: 6.16E-13 cm<sup>3</sup>/s  
 Méthode: Estimation

### **Potentiel bioaccumulatif**

#### **Composants:**

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
 Coefficient de bioconcentration (BCF): 233  
 Durée d'exposition: 42 d  
 Température: 21.8 °C  
 Concentration: 0.00194 mg/l

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.76  
 Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

#### **Carfentrazone-ethyl:**

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 176

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.36

#### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: < 3.44 (20 °C)  
 Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/16/2023

---

**Benzenesulfonic acid, c10-16-alkyl derivs., calcium salts:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune information pertinente n'a été trouvée.

**Éthylhexanol:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.1  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

**Methanol:**

Bioaccumulation : Espèce: Poissons  
Coefficient de bioconcentration (BCF): < 10  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.77  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Reste:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

**Mobilité dans le sol****Composants:****Méthyle d'halauxifène:**

Répartition entre les compar- : Koc: 5684  
timents environnementaux      Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre  
(Koc > 5000).

**Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Répartition entre les compar- : Koc: 527.3  
timents environnementaux      Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible  
(Koc entre 500 et 2 000).

**Benzenesulfonic acid, c10-16-alkyl derivs., calcium salts:**

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.  
timents environnementaux

**Éthylhexanol:**

Répartition entre les compar- : Koc: 800  
timents environnementaux      Méthode: Estimation  
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible  
(Koc entre 500 et 2 000).

**Methanol:**

Répartition entre les compar- : Koc: 0.44  
timents environnementaux      Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc  
entre 0 et 50).

**Reste:**

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.  
timents environnementaux

## Prospect Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/16/2023      Numéro de la FDS: 800080005801      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/16/2023

---

**Autres effets néfastes****Composants:****Méthyle d'halauxifène:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Masse réactionnelle de N,N-diméthyldecane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Benzenesulfonic acid, c10-16-alkyl derivs., calcium salts:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Éthylhexanol:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Methanol:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Reste:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

## Prospect Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/16/2023	800080005801	Date de la première parution: 02/16/2023

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

No. UN : UN 3082  
 Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
 (Halauxifen-methyl)  
 Classe : 9  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : 9

**IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 3082  
 Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
 (Halauxifen-methyl)  
 Classe : 9  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : Miscellaneous  
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

**Code IMDG**

No. UN : UN 3082  
 Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
 (Halauxifen-methyl)  
 Classe : 9  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : 9  
 EmS Code : F-A, S-F  
 Polluant marin : oui  
 Remarques : Stowage category A

## Prospect Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 02/16/2023 Numéro de la FDS: 800080005801 Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/16/2023

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Méthyle d'halauxifène)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Code ERG : 171  
Polluant marin : oui (Méthyle d'halauxifène)

**Autres informations**

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

**Précautions spéciales pour les utilisateurs**

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Ce produit contient des composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 33635

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

## Prospect Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/16/2023	800080005801	Date de la première parution: 02/16/2023

Allergènes contenus dans le produit antiparasitaire: Avertissement, contient l'allergène soya.  
 Ce produit est toxique pour:  
 Organismes aquatiques  
 plantes terrestres non ciblées

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	:	ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Corteva OEL	:	Corteva Occupational Exposure Limit
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
Corteva OEL / TWA	:	8-hr TWA

AIRC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et

## Prospect Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/16/2023	800080005801	Date de la première parution: 02/16/2023

---

toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 02/16/2023  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-3758

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F